(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

01 15926

51) Int Cl<sup>7</sup>: **A 61 K 7/135**, A 61 K 7/48

(12)

### **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1** 

- 22 Date de dépôt : 10.12.01.
- (30) Priorité :

(71) **Demandeur(s)** : L'OREAL Société anonyme — FR.

- Date de mise à la disposition du public de la demande : 11.04.03 Bulletin 03/15.
- (56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Inventeur(s): PASTUREL JACOPE YACINE, SOLLADIE GUY et MAIGNAN JEAN.
- 73 Titulaire(s) :
- Mandataire(s): L'OREAL.

UTILISATION DE DERIVES HYDROXYLES DE BENZOFURANE DANS UNE COMPOSITION DEPIGMENTANTE, PROCEDE, COMPOSITIONS ET DERIVES NOUVEAUX.

(57) La présente demande concerne l'utilisation, dans une composition cosmétique ou pharmaceutique dépigmentante et/ ou blanchissante de la peau humaine, des poils ou des cheveux, d'au moins un dérivé hydroxylé de benzofurane de formule (I):

L'invention concerne également un procédé cosmétique de dépigmentation et/ ou de blanchiment de la peau humaine, des poils ou des cheveux employant lesdits dérivés, les compositions notamment cosmétiques comprenant ces dérivés, ainsi que certains dérivés nouveaux.

La présente invention a trait à l'utilisation de dérivés hydroxylés de benzofurane, dans ou pour la préparation d'une composition, notamment cosmétique ou pharmaceutique, lesdits dérivés et/ou ladite composition étant destinés à dépigmenter et/ou blanchir la peau humaine, les poils ou les cheveux.

5

10

20

25

30

35

40

La couleur de la peau humaine est fonction de différents facteurs et notamment des saisons de l'année, de la race et du sexe; elle est principalement déterminée par la nature et la concentration de mélanine produite par les mélanocytes. Les mélanocytes sont les cellules spécialisées qui, par l'intermédiaire d'organelles particuliers, les mélanosomes, synthétisent la mélanine. En outre, à différentes périodes de leur vie, certaines personnes voient apparaître sur la peau et plus spécialement sur les mains, des taches plus foncées et/ou plus colorées, conférant à la peau une hétérogénéité. Ces taches sont dues aussi à une concentration importante de mélanine dans les kératinocytes situés à la surface de la peau.

De la même manière, la couleur des poils et des cheveux est due à la mélanine; lorsque les poils ou les cheveux sont foncés, certaines personnes désirent voir ceux-ci plus clairs. Ceci est particulièrement intéressant pour les poils qui sont moins visibles lorsqu'ils sont clairs que lorsqu'ils sont foncés.

Les substances les plus utilisées en tant que dépigmentants sont plus particulièrement l'hydroquinone et ses dérivés, en particulier ses éthers tels que le monométhyléther et le monoéthyléther d'hydroquinone. Ces composés, bien qu'ils présentent une efficacité certaine, ne sont malheureusement pas exempts d'effets secondaires du fait de leur toxicité, ce qui peut rendre leur emploi délicat, voire dangereux.

L'utilisation de substances dépigmentantes topiques inoffensives présentant une bonne efficacité est tout particulièrement recherchée en vue de traiter les hyperpigmentations régionales par hyperactivité mélanocytaire telles que les mélasmas idiopathiques, survenant lors de la grossesse ("masque de grossesse" ou chloasma) ou d'une contraception oestro-progestative, les hyperpigmentations localisées par hyperactivité et prolifération mélanocytaire bénigne, telles que les taches pigmentaires séniles dites lentigo actiniques, les hyperpigmentations ou dépigmentations accidentelles, éventuellement dues à la photosensibilisation ou à la cicatrisation post-lésionnelle, ainsi que certaines leucodermies, telles que le vitiligo. Pour ces dernières (les cicatrisations pouvant aboutir à une cicatrice donnant à la peau un aspect plus blanc et les leucodermies), à défaut de pouvoir repigmenter la peau lésée, on achève de dépigmenter les zones de peau normale résiduelle pour donner à l'ensemble de la peau une teinte blanche homogène.

Aussi, il subsiste le besoin d'un nouvel agent blanchissant de la peau humaine, des poils et/ou des cheveux à action aussi efficace que ceux connus, mais n'ayant pas leurs inconvénients, c'est-à-dire qui soit non irritant, non toxique et/ou non allergisant pour la peau, tout en étant stable dans une composition.

A cet égard la demanderesse a de manière surprenante et inattendue découvert que certains dérivés hydroxylés de benzofurane présentaient une bonne activité dépigmentante, même à faible concentration, sans faire preuve de cytotoxicité.

- L'invention a donc pour objet l'utilisation, dans une composition cosmétique ou 5 pharmaceutique, destinée à dépigmenter et/ou blanchir la peau humaine, les poils et/ou les cheveux, et/ou enlever les taches pigmentaires de la peau, d'au moins un dérivé hydroxylé de benzofurane de formule telle que définie ci-après.
- L'invention a également pour objet un procédé cosmétique de dépigmentation 10 et/ou de blanchiment de la peau humaine, des poils ou des cheveux consistant à appliquer sur la peau, les poils ou les cheveux une composition cosmétique selon l'invention.
- Les dérivés selon l'invention sont des composés répondant à la formule (I) : 15

$$(R_1O)_m$$
  $(OR_2)_n$ 

dans laquelle:

20

- m et n sont, indépendamment l'un et l'autre, des nombres entiers compris entre 0 et 3 inclus, m et n ne pouvant être simultanément égaux à 0,
- les radicaux R<sub>1</sub> et R<sub>2</sub> désignent, indépendamment les uns des autres, un atome d'hydrogène, un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en C<sub>1</sub>-C<sub>10</sub> ou un groupement -CO-R dans lequel R est un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en C<sub>1</sub>-C<sub>10</sub>,
- l'un au moins des radicaux R1 et/ou des radicaux R2 représentant un atome d'hy-25 drogène.

De préférence, m est égal à 0, 1 ou 2, et préférentiellement égal à 0.

De préférence, le groupement OR<sub>1</sub> est en position 5 ou 6.

De préférence, n est égal à 1 ou 2, et préférentiellement égal à 1. 30

De préférence, le groupement QR<sub>2</sub> est en position para lorsque n=1.

De préférence R<sub>1</sub> représente un atome d'hydrogène ou un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_1\text{-}C_4$  .

De préférence, R<sub>2</sub> représente un atome d'hydrogène.

35

Parmi les composés entrant dans le cadre de la présente invention, on peut citer:

- le 2-(p-hydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane,
- le 2-(p-hydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane,
- le 2-(p-hydroxyphényl) benzofurane,

- le 2-(3,5-dihydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane,
- le 2-(3,5-dihydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane, et
- le 2-(3,5-dihydroxyphényl) benzofurane.

25

30

35

5 Les dérivés plus particulièrement préférés sont le 2-(p-hydroxyphényl) 6hydroxybenzofurane, le 2-(p-hydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane et le 2-(phydroxyphényl) benzofurane.

Les dérivés de formule (I) peuvent être obtenus par l'homme du métier notamment 10 par synthèse selon les méthodes usuelles ou par extraction à partir de produits naturels.

Les dérivés particuliers de formule (I) pour lesquels n=1 forment également un objet de la présente invention.

Les dérivés plus particulièrement préférés sont ceux pour lesquels n=1 et le groupement OR<sub>2</sub> est en position para.

Un autre objet de l'invention est une composition cosmétique ou pharmaceutique, notamment destinée à dépigmenter et/ou blanchir la peau humaine, les poils et/ou les cheveux, et/ou enlever les taches pigmentaires de la peau, comprenant lesdits dérivés.

Les dérivés selon l'invention, seuls ou en mélange, ainsi que la composition les comprenant, peuvent être utilisés en application topique sur la peau, les poils et/ou les cheveux.

La quantité de dérivés utilisable dans le cadre de l'invention dépend bien évidemment de l'effet recherché.

A titre d'exemple, cette quantité peut aller par exemple de 0,001% à 10% en poids, de préférence de 0,01% à 5% en poids, notamment de 0,1 à 2% en poids, par rapport au poids total de la composition.

La composition selon l'invention est notamment destinée à une application topique; elle comprend par ailleurs un milieu physiologiquement acceptable, c'est-àdire compatible avec la peau y compris le cuir chevelu, les muqueuses, les cheveux, les poils et/ou les yeux et peut constituer notamment une composition cosmétique ou pharmaceutique.

La composition peut alors comprendre tous les constituants usuellement employés dans l'application envisagée.

On peut notamment citer l'eau, les solvants, les huiles d'origine minérale, animale et/ou végétale, les cires, les pigments, les charges, les tensioactifs, les actifs cosmétiques ou pharmaceutiques, les filtres UV, les polymères, les gélifiants, les conservateurs.

Lorsque la composition de l'invention est une émulsion, la proportion de la phase grasse peut aller de 5 à 80 % en poids, et de préférence de 5 à 50 % en poids par rapport au poids total de la composition. Les huiles, les émulsionnants et les éventuels coémulsionnants utilisés dans la composition sous forme d'émulsion sont choisis parmi ceux classiquement utilisés dans le domaine considéré. L'émulsionnant et le coémulsionnant sont présents, dans la composition, en une proportion pouvant aller de 0,3 à 30 % en poids, et de préférence de 0,5 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition.

5

10

15

20

Comme huiles utilisables dans l'invention, on peut citer les huiles minérales (huile de vaseline), les huiles d'origine végétale (huile d'avocat, huile de soja), les huiles d'origine animale (lanoline), les huiles de synthèse (perhydrosqualène), les huiles siliconées (cyclométhicone) et les huiles fluorées (perfluoropolyéthers). On peut aussi utiliser comme matières grasses des alcools gras (alcool cétylique), des acides gras, des cires (cire de carnauba, ozokérite).

Comme émulsionnants et coémulsionnants utilisables dans l'invention, on peut citer par exemple les esters d'acide gras et de polyéthylène glycol tels que le stéarate de PEG-20, et les esters d'acide gras et de glycérine tels que le stéarate de glycéryle.

Comme gélifiants hydrophiles, on peut citer en particulier les polymères carboxyvinyliques (carbomer), les copolymères acryliques tels que les copolymères d'acrylates/alkylacrylates, les polyacrylamides, les polysaccharides, les gommes naturelles et les argiles, et, comme gélifiants lipophiles, on peut citer les argiles modifiées comme les bentones, les sels métalliques d'acides gras, la silice hydrophobe et les polyéthylènes.

Bien entendu l'homme du métier veillera à choisir ce ou ces éventuels composés complémentaires, et/ou leur quantité, de manière telle que les propriétés avantageuses des composés selon l'invention ne soient pas, ou substantiellement pas, altérées par l'adjonction envisagée.

Cette composition peut se présenter sous toutes les formes galéniques normalement utilisées dans les domaines cosmétique et pharmaceutique; elle peut être notamment sous forme d'une solution aqueuse, hydroalcoolique ou huileuse, éventuellement gélifiée, d'une dispersion du type lotion éventuellement biphasée, d'une émulsion huile-dans-eau ou eau-dans-huile ou multiple, d'un gel aqueux ou huileux, d'un produit anhydre liquide, pâteux ou solide, d'une dispersion d'huile dans une phase aqueuse à l'aide de sphérules, ces sphérules pouvant être des nanoparticules polymériques telles que les nanosphères et les nanocapsules ou, mieux, des vésicules lipidiques de type ionique et/ou non-ionique.

Cette composition peut être plus ou moins fluide et avoir l'aspect d'une crème blanche ou colorée, d'une pommade, d'un lait, d'une lotion, d'un sérum, d'une pâte, d'une mousse. Elle peut éventuellement être appliquée sur la peau ou sur les cheveux sous forme d'aérosol. Elle peut également se présenter sous forme

solide, et par exemple sous forme de stick. Elle peut être utilisée comme produit de soin et/ou comme produit de maquillage. Elle peut également être sous une forme de shampooing ou d'après-shampooing.

Cette composition peut constituer une crème de nettoyage, de protection, de traitement ou de soin pour le visage, pour les mains, pour les pieds, pour les grands 5 plis anatomiques ou pour le corps (par exemple crèmes de jour, crèmes de nuit, crèmes démaquillantes, crèmes de fond de teint, crèmes anti-solaires); un fond de teint fluide, un lait de démaquillage, un lait corporel de protection ou de soin, un lait anti-solaire; une lotion, gel ou mousse pour le soin de la peau, comme une lo-10 tion de nettoyage.

L'invention est illustrée plus en détail dans les exemples suivants.

### Exemple 1 : étude de l'activité des dérivés selon l'invention 15

Les cellules utilisées sont des mélanocytes humains issus de primoculture, fournies par la société TEBU.

Le milieu de culture employé est le M154 supplémenté avec HMGS (Human Me-

lanocyte Growth Supplement).

20

35

Les dérivés à tester sont solubilisés dans du DMSO, à des concentrations de 50, 100, 200 et 500 μg/ml.

On prépare également des solutions dans le DMSO d'un témoin positif, l'acide kojique, à des concentrations de 50, 100, 200 et 500  $\mu g/ml$ .

On prépare aussi un témoin négatif (cellules dans le milieu de culture, corres-25 pondant à Maximum d'activité Dopa Oxydase) et un témoin solvant (Maximum d'activité Dopa Oxydase + DMSO).

On dispose les cellules en présence ou non du DMSO, en présence ou non du produit à tester ou du témoin positif, dans les puits d'une plaque de 96 puits.

La plaque est ensuite congelée à -20°C pendant 2 heures, puis réchauffée à 37°C 30 pendant 30 minutes.

A l'issue de l'incubation, l'activité est évaluée en mesurant par spectroscopie l'absorbance à 540 nm, ce pendant 2 heures à raisons d'une lecture par heure.

Pour chaque composé testé, il est déterminé une valeur de CI50 qui correspond à la concentration pour laquelle est observé 50% d'inhibition de la Dopa oxydase.

# On obtient les résultats suivants :

Composé	Cl 50 (μg/ml)
2-(p-hydroxyphényl) benzofurane	13,4
2-(p-hydroxyphenyl) 5-hydroxybenzofurane	63,5
2-(p-nydroxypheny) 3-nydroxysonzorada Acide kojique	114,2

Les composés selon l'invention présentent donc une bonne efficacité dépigmentante.

### Exemple 2

5

On prépare un shampooing comprenant (% en poids):	
- 2-(4-hydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane	1%
- hydroxypropycellulose (Klucel H de Hercules)	1%
	12%
- lauryl sulfate de sodium	~~

- parfum, conservateur 10

qs

- eau

qsp 100%

# Exemple 3

On prépare une crème dépigmentante de soin du visage de type émulsion huile-15 dans-eau, comprenant (% en poids) :

	- 2-(4-hydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane	0,005%
	- stéarate de glycérol	2%
	- polysorbate 60 (Tween 60 de ICI)	1%
20	- acide stéarique	1,4%
20	- triéthanolamine	0,7%
	- carbomer	0,4%
	- fraction liquide du beurre de karité	12%
	- perhydrosqualène	12%
25	- antioxydant	0,05%
23	- parfum, conservateur	qs
	- eau	qsp 100%

### Exemple 4

30

On prépare un gel dépigmentant pour la peau comprenant (% en poids) : - 2-(3,5-dihydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane 2% 0,05% - acide rétinoïque - hydroxypropylcellulose (Klucel H de Hercules) 1%

0,05% 35 - antioxydant 40% - isopropanol

- parfum, conservateur

qs

- eau

qsp 100%

#### Exemple 5 40

On prépare une lotion démaquillante comprenant (% en poids) :

- 2-(3,5-dihydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane

0,05%

	antiovydant	0,05%
	- antioxydant	40%
	- isopropanol	qs
	- conservateur	qsp 100%
	- eau	4-6
5		
	Exemple 6	•
	On prépare une crème dépigmentante de soin H/E o	comprenant (% en poids) :
	- 2-(3,5-dihydroxyphényl) benzofurane	5%
		2%
10	- stéarate de glycérol	1%
	- polysorbate 60 (Tween 60 de ICI)	1,4%
	- acide stéarique	2%
	- acide glycyrrhétinique	0,7%
	- triéthanolamine	0,4%
15	- carbomer	12%
	<ul> <li>fraction liquide du beurre de karité</li> </ul>	
	- huile de tournesol	10%
	- antioxydant	0,5%
	- parfum, conservateur	qs
20	- eau	qsp 100%
2.0		

### REVENDICATIONS

8

1. Utilisation, dans une composition cosmétique dépigmentante et/ou blanchissante de la peau humaine, des poils ou des cheveux, d'au moins un dérivé hydroxylé de benzofurane de formule (I):

$$(OR_2)_n$$
 (I)

dans laquelle:

5

15

25

30

35

- m et n sont, indépendamment l'un et l'autre, des nombres entiers compris entre 0 et 3 inclus, m et n ne pouvant être simultanément égaux à 0,

- les radicaux  $R_1$  et  $R_2$  désignent, indépendamment les uns des autres, un atome d'hydrogène, un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_{10}$  ou un groupement -CO-R dans lequel R est un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_1$ - $C_{10}$ ,

l'un au moins des radicaux  $R_1$  et/ou des radicaux  $R_2$  représentant un atome d'hydrogène.

2. Utilisation, pour la fabrication d'une composition pharmaceutique destinée à dépigmenter et/ou blanchir la peau humaine, les poils et/ou les cheveux, et/ou enlever les taches pigmentaires de la peau, d'au moins un dérivé hydroxylé de benzofurane de formule (I):

$$(R_1O)_m$$
  $(OR_2)_n$ 

dans laquelle :

- m et n sont, indépendamment l'un et l'autre, des nombres entiers compris entre 0 et 3 inclus, m et n ne pouvant être simultanément égaux à 0,

- les radicaux  $R_1$  et  $R_2$  désignent, indépendamment les uns des autres, un atome d'hydrogène, un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_{10}$  ou un groupement -CO-R dans lequel R est un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_1$ - $C_{10}$ ,

l'un au moins des radicaux  $R_1$  et/ou des radicaux  $R_2$  représentant un atome d'hydrogène.

3. Utilisation selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle :

- m est égal à 0, 1 ou 2, et préférentiellement égal à 0, ou

- le groupement OR1 est en position 5 ou 6, ou
- n est égal à 1 ou 2, et préférentiellement égal à 1, ou
- le groupement OR2 est en position para lorsque n=1, ou
- R<sub>1</sub> représente un atome d'hydrogène ou un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_1\text{-}C_4$ , ou
- R<sub>2</sub> représente un atome d'hydrogène.

20

25

- 4. Utilisation selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle le dérivé est choisi parmi :
- le 2-(p-hydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane, 10
  - le 2-(p-hydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane,
  - le 2-(p-hydroxyphényl) benzofurane,
  - le 2-(3,5-dihydroxyphényl) 5-hydroxybenzofurane,
  - le 2-(3,5-dihydroxyphényl) 6-hydroxybenzofurane, et
- le 2-(3,5-dihydroxyphényl) benzofurane. 15
  - 5. Utilisation selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle le dérivé est présent dans la composition en une quantité de 0,001% à 10% en poids, de préférence de 0,01% à 5% en poids, notamment de 0,1 à 2% en poids, par rapport au poids total de la composition.
  - 6. Procédé cosmétique de dépigmentation et/ou de blanchiment de la peau humaine, des poils ou des cheveux consistant à appliquer sur la peau, les poils ou les cheveux une composition cosmétique comprenant au moins un dérivé de formule (I) telle que définie dans l'une des revendications 1, 3 ou 4.
  - 7. Dérivé hydroxylé de benzofurane de formule (l') :

$$(R,O)_m$$
  $OR_2$   $(I')$ 

dans laquelle:

- m est un nombre entier compris entre 0 et 3 inclus, 30
  - les radicaux R<sub>1</sub> et R<sub>2</sub> désignent, indépendamment les uns des autres, un atome d'hydrogène, un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en C<sub>1</sub>-C<sub>10</sub> ou un groupement -CO-R dans lequel R est un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou non, en  $C_1$ - $C_{10}$ ,
- l'un au moins des radicaux R<sub>1</sub> et/ou des radicaux R<sub>2</sub> représentant un atome d'hy-35 drogène.
  - 8. Dérivé selon la revendication 7, dans lequel le groupement OR2 est en position para.

9. Composition cosmétique ou pharmaceutique, notamment destinée à dépigmenter et/ou blanchir la peau humaine, les poils et/ou les cheveux, et/ou enlever les taches pigmentaires de la peau, comprenant au moins un dérivé de formules (I) ou (I') telles que définies au revendications 1, 3, 4, 7 et 8.

5

10

25

30

- 10. Composition selon la revendication 9, comprenant le dérivé en une quantité de 0,001% à 10% en poids, de préférence de 0,01% à 5% en poids, notamment de 0,1 à 2% en poids, par rapport au poids total de la composition.
- 11. Composition selon l'une des revendications 9 à 10, se présentant sous forme d'une solution aqueuse, hydroalcoolique ou huileuse, éventuellement gélifiée, d'une dispersion du type lotion éventuellement biphasée, d'une émulsion huiledans-eau ou eau-dans-huile ou multiple, d'un gel aqueux ou huileux, d'un produit anhydre liquide, pâteux ou solide, d'une dispersion d'huile dans une phase aqueuse à l'aide de sphérules, ces sphérules pouvant être des nanoparticules polymériques telles que les nanosphères et les nanocapsules ou, mieux, des vésicules lipidiques de type ionique et/ou non-ionique; d'une crème blanche ou colorée, d'une pommade, d'un lait, d'une lotion, d'un sérum, d'une pâte, d'une mousse; d'un aérosol; de stick. 20
  - 12. Composition selon l'une des revendications 9 à 11, se présentant sous la forme d'un produit de soin, d'un produit de maquillage, d'un shampooing ou d'après-shampooing ; d'une crème de nettoyage, de protection, de traitement ou de soin pour le visage, pour les mains, pour les pieds, pour les grands plis anatomiques ou pour le corps (par exemple crèmes de jour, crèmes de nuit, crèmes démaquillantes, crèmes de fond de teint, crèmes anti-solaires); un fond de teint fluide, un lait de démaquillage, un lait corporel de protection ou de soin, un lait anti-solaire; une lotion, gel ou mousse pour le soin de la peau, comme une lotion de nettoyage.



### RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche N° d'enregistrement national

FA 611525 FR 0115926

DOCU	MENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTI	NENTS Revendica concernée	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties perlinentes	Concerned	as memon par mer
Х	US 2 892 847 A (A.F. WAGNER) 30 juin 1959 (1959-06-30) * colonne 1, lignes 20-31; exemp colonne 6, lignes 12-13 *	7,8 les 6, 14;	A61K7/135 A61K7/48
X	C. GOLDENBERG ET AL: CHIM. THER. vol. 8, no. 4, 1973, pages 398-4: XP002934718  * page 402, composé 1; page 403, 27; page 405, composé 39 *	11,	
X	R. DUPONT ET AL: TETRAHEDRON, vol. 57, no. 26, 2001, pages 558 XP004247095 * page 5588, composés 5b, 5b, 5d		
<b>X</b> :	L. JURD: TETRAHEDRON, vol. 22, 1966, pages 2913-2921, XP001074375 * page 2915, composé VIIIa *	7,8	DOMAINES TECHNIQUES
<b>X</b>	I.S. MANN ET AL: TETRAHEDRON, vol. 47, no. 37, 1991, pages 798 XP001074374 * page 7989, ligne 37 *	1-7990,	A61K C07D
X	K. CHAMBERLAIN ET AL: PESTIC. SC vol. 11, no. 5, 1980, pages 526- XP001074376 * tableau 1, composés 19, 20 *	I., 532,	
X	H.L. MCPHERSON ET AL: J. HETEROC CHEM., vol. 13, 1976, pages 909-911, XP * page 909, composé 2d *	ļ	
		-/	
	Date d'achèvemen	it de la recherche	Examinateur
	26 ser	otembre 2002	Van Amsterdam, L
X:pa Y:pa au A:ar O:di	CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS  urticulièrement pertinent à lui seul  urticulièrement pertinent en combinaison avec un  urticulièrement de la même catégorie  rière-plan technologique  vulgation non-écrite  soument intercalaire	T: théorie ou principe à la ba E: document de brevet béné à la date de dépôt et qui r de dépôt ou qu'à une date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons	ase de l'invention éficiant d'une date antérieure n'a été publié qu'à cette date e postérieure.



INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

# RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 611525 FR 0115926

DOCL	JMENTS CONSIDÉRÉS COM	ME PERTINENTS	Revendication(s) concernée(s)	Classement attr	
atégorie	Citation du document avec indication, en des parties pertinentes	cas de besoin,	concernee(s)	à l'invention par	l'INPI
A	FR 2 679 132 A (L'OREAL) 22 janvier 1993 (1993-01 * le document en entier	-22)	1,2,6,9,		,,,,,,,
A	DATABASE CAPLUS 'en lig CHEMICAL ABSTRACTS SERVI OHIO, US; retrieved from STN Database accession no. 1 XP002213877 * abrégé * -& CHEMICAL ABSTRACTS, v 23 janvier 1995 (1995-01- Columbus, Ohio, US; abstract no. 38567,	CE, COLUMBUS, 995:249129 ol. 122, no. 4.	1,2,6,9		
	XP002213876 * abrégé * & JP 06 271454 A (KANEBO	LTD)			
	FR 2 285 854 A (L'OREAL) 23 avril 1976 (1976-04-2 * pages 1-6; exemples 1-		1,2,6,9,	DOMAINES TECI RECHERCHÉS	HNIQUES (Int.CL.7)
				*	
	Da	te d'achèvement de la recherche		Examinateur	
		26 septembre 20	02 Van	Amsterdam,	1
X : partic Y : partic autre A : arrièr O : divul	CTÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison avec un document de la même catégorie re-plan technologique gation non-écrite ment intercalaire	T : théorie ou print E : document de b à la date de dé de dépôt ou qu D : cité dans la de L : cité pour d'autr	cipe à la base de l'inv revet bénéficiant d'ui pôt et qui n'a été pub l'à une date postérieu mande	vention ne date antérieure ilié qu'à cette date ire.	

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0115926 FA 611525

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de

La presente amexe maque les membres de la familie de prevets relatins aux documents prevets cites dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d26-09-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2892847	Α	30-06-1959	AUCUN		
FR 2679132	Α	22-01-1993	FR	2679132 A1	22-01-1993
			AT	123410 T	15-06-1995
			CA	2074042 A1	18-01-1993
			DE	69202830 D1	13-07-1995
			DE	69202830 T2	07-12-1995
			EP	0524108 A1	20-01-1993
			ES	2073888 T3	16-08-1995
			JP	3136198 B2	19-02-2001
			JP	5221847 A	31-08-1993
			US	5730962 A	24-03-1998
FR 2285854	Α	23-04-1976	 LU	71012 A1	 19-08-1976
			DE	2543099 A1	15-04-1976
			FR	2285854 A1	23-04-1976
			GB	1488062 A	05-10-1977
			GB	1488061 A	05-10-1977
			US	4098882 A	04-07-1978